

Tarif professionnels, toutes remises incluses

Conditions de règlement :

- Paiement comptant pour la 1ère commande
- Paiement à 30 jours possible : nous consulter

Conditions d'exécution - Café :

- Délais de livraison : 5 jours ouvrés
- Frais de livraison :
 - Sarlat et alentours (<20km)
 - livraison gratuite 1 x / semaine à partir de 5kg
 - livraison express 24h : 20 € HT
 - France métropolitaine : livraison gratuite à partir de 10kg
- Révision des prix :
 - Les tarifs indiqués sont valables pour la période de validité du devis ;
 - Selon l'évolution du marché nous pourrions être amenés à réviser nos tarifs, néanmoins nous nous engageons à **maintenir les prix du devis durant une période minimale de 6 mois** ;
 - *Pour les devis associés à une période d'engagement, toute évolution tarifaire sera notifiée par avis préalable avec un délai minimal de 3 mois.*

Disponibilités selon arrivages. Possibilité de réserver du stock sur la durée de la période d'engagement selon conditions à convenir. Dans le cas contraire, nous aurons toujours une offre équivalente.

Conditions d'exécution - Équipements et Consommables :

- Délais de livraison : à confirmer lors de la commande
- Achat / Leasing : l'équipement reste la propriété de Maison LAYAC jusqu'au paiement intégral du prix de l'équipement
- Location : l'équipement reste propriété de Maison LAYAC sur toute la durée de location. Le client s'engage à suivre les recommandations d'entretien transmises lors de l'installation de la machine. A la fin de l'éventuelle période d'engagement (24 mois), la location est tacitement reconduite, mensuellement. L'adhésion au prélèvement automatique (mandat signé) est le mode de règlement par défaut (nous solliciter pour une méthode de paiement alternative).
- Défait de paiement (mensualité location ou leasing) ou cessation d'activité : le client s'engage à restituer le(s) équipement(s) non acquis sous un délai de 1 mois. Pour un équipement en location, si la durée d'engagement n'est pas terminée, le client devra régler les mensualités restantes ou un montant forfaitaire de 6 mensualités (au minimum des deux).
- SAV :
 - Entretien (machines en location, leasing et selon conditions)
 - consommables pour l'entretien courant du moulin et de la machine inclus (hors filtres à eau pour machines automatiques)
 - contrôle de l'état de l'équipement, nettoyage et réglage moulin/machine à chaque passage
 - entretien approfondi inclus dans les frais de location et de leasing dans la limite de la zone géographique « Sarlat et alentours (<20km) ».
 - toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du client
 - Pannes (frais de réparation à la charge du client) :
 - nous nous engageons à intervenir en moins de 24h sur toute la durée de l'engagement. Diagnostic et réparation sur place si possible.
 - panne bloquante : en cas d'impossibilité de réparation immédiate, mise à disposition d'une machine de remplacement le temps de la réparation.

Facture payable à l'échéance indiquée sans escompte.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 10 % par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.